

Les mesures sociales et économiques phares de la LF 2019



De nouvelles mesures sociales et économiques sont comprises dans la Loi de finances 2019 et qui entrent en vigueur à partir du premier de ce mois. Parmi les plus importantes, on peut citer les déductions au titre du chef de famille passent de 150 à 300 dinars et à 100 dinars aux titre de chaque enfant à charge.

La LF 2019 stipule aussi la création de la Banque des régions pour un capital de 400 millions de dinars, sa mission première est le soutien des jeunes des régions à travers le pays pour la création de leurs projets. Elle apporte aussi son lot d'exonération : au menu, une exonération d'impôt pour les sociétés nouvellement créées entre 2018 et 2020, pour 4 ans, et qui peut être rallongée de 5 à 10 ans pour celles créées dans les régions intérieures outre l'autorisation d'une déduction complémentaire de 30% des amortissements des machines et équipements pour les entreprises.

La mise en place d'un nouveau système qui permet la réévaluation des actifs, ce qui consolide leur solidité financière et leur offre la possibilité d'accéder aux crédits bancaires est aussi prévue.

Une nouvelle mesure qui touchera tous les contribuables, la pénalité de retard qui sera multipliée 3 à 4 fois à partir d'avril 2019, après l'actuelle amnistie fiscale, aux sociétés de régler leur situation.

La loi a aussi approuvé l'amnistie de certaines pénalités pour les sociétés allant jusqu'à 50% si elles régularisent leur situation. Cette loi servira l'Etat car elle encourage les recouvrements comme les sociétés en allégeant leur charge.

Source : BUSINESS NEWS